

Francophonies d'Amérique



Graham Fraser, *Sorry, I Don't Speak French: Confronting the Canadian Crisis that won't go Away*, Toronto, McClelland & Stewart, 2006, 352 p.

Francis Langlois

Numéro 26, automne 2008

La langue française en Amérique : dynamiques spatiales et identitaires

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/037996ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/037996ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)
1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Langlois, F. (2008). Compte rendu de [Graham Fraser, *Sorry, I Don't Speak French: Confronting the Canadian Crisis that won't go Away*, Toronto, McClelland & Stewart, 2006, 352 p.] *Francophonies d'Amérique*, (26), 439–443. <https://doi.org/10.7202/037996ar>

*SORRY, I DON'T SPEAK FRENCH:
CONFRONTING THE CANADIAN CRISIS
THAT WON'T GO AWAY*

Graham Fraser
(Toronto, McClelland & Stewart, 2006, 352 p.)

Francis LANGLOIS
Cégep de Trois-Rivières

Après quarante ans de bilinguisme officiel, quelle est la situation linguistique au pays ? Voici la question que pose, dans son dernier essai, Graham Fraser, ancien journaliste et maintenant commissaire aux langues officielles. Sa réponse est pour le moins ambivalente, car tout dépend de la façon dont on interprète l'objectif de la politique fédérale de promotion du bilinguisme.

Si la politique de bilinguisme est considérée comme un moyen de rendre bilingue l'ensemble de la population du pays, celle-ci est un échec total, car ce projet est irréalisable. Cette conception explique l'attitude actuelle de la majorité anglophone devant la deuxième langue officielle du pays, attitude symbolisée par l'expression « *Sorry, I don't speak French* ». Pour Fraser, cette expression représente la démission des anglophones du Canada quant au débat linguistique, une façon de se couper de l'autre. « Laissons la question se régler d'elle-même », semblent-ils dire. Cependant, l'ancien journaliste affirme que cette attitude est dangereuse puisque la question linguistique est toujours présente à l'arrière-plan de toutes les crises politiques canadiennes, du rapatriement de la Constitution au scandale des commandites.

Pour le commissaire, l'objectif de la politique du bilinguisme est en réalité de faciliter la communication entre les individus et les communautés, à l'intérieur de la Confédération canadienne. C'est donc en fonction de cette définition qu'il faut juger du succès de la politique et non en fonction de la proportion d'individus parfaitement bilingues vivant au Canada¹. Cependant, malgré cette conclusion

plutôt optimiste, la lecture de l'essai donne l'impression que le bilinguisme canadien n'a pas très bien atteint ses objectifs².

Afin d'évaluer le succès de la politique linguistique du fédéral, Fraser divise son ouvrage en trois parties. La première, « *Making a Policy* », traite des deux cents ans d'histoire et de réflexion sur la question linguistique canadienne, qui ont mené à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. Il ne s'agit toutefois pas pour Fraser de tirer de nouvelles conclusions sur ce sujet : son but est plutôt de présenter au lecteur canadien-anglais une histoire riche, qui montre que la question linguistique est au cœur de l'identité canadienne. Il s'agit aussi pour lui de souligner l'esprit coopératif qui, malgré tous les conflits et les incompréhensions qui minent l'unité du pays, reste très fort des deux côtés de la frontière linguistique³. Cette section, à l'instar du reste de l'ouvrage, repose sur des anecdotes bien ficelées plutôt que sur une analyse historique, comme lorsqu'il présente les visions opposées de Pierre Elliott Trudeau et de son ami Camille Laurin sur la place de la langue au pays.

Le reste de l'ouvrage suit cette approche, ce qui est à la fois bon et mauvais. Le bon côté tient au fait que l'approche journalistique rejoint le lecteur, facilite la lecture et humanise une politique qui semble être une loi fédérale sans âme. À ce sujet, les chapitres comparant la situation linguistique de Montréal (ville bilingue *de facto*) et d'Ottawa (qui, après quarante ans de bilinguisme officiel, reste un bastion anglophone) sont très intéressants. Cependant, cette approche, bien qu'efficace, ne lui permet pas d'étudier en profondeur les thèmes qu'il aborde. Lorsqu'il parle de la situation du français dans les institutions gouvernementales et privées, il semble éprouver des difficultés à conserver le rythme de l'ouvrage, probablement parce que ce sujet se prête mal à une approche journalistique. La présentation reste partielle, pauvre en chiffres et en données officielles. Les quatre chapitres qu'il y consacre, bien que cruciaux à la démonstration de sa thèse, restent donc difficiles à lire, car ceux-ci se trouvent coincés entre une approche reposant sur des anecdotes et une analyse en profondeur. Ces chapitres contredisent, par ailleurs, l'optimisme de Fraser : la position du français stagne ou connaît un recul partout, surtout dans la fonction publique. Au mieux, se créent des « *French Unit* » à l'intérieur des institutions dans lesquelles les francophones règlent leurs propres problèmes (p. 212). Le bilinguisme ne facilite donc pas l'interaction entre les groupes linguistiques.

Puisque les institutions ont démissionné, la création de ponts pour atténuer la fracture linguistique est maintenant, selon l'ancien journaliste, la prérogative des politiciens. Cette question est l'objet du dernier chapitre de l'essai. Ici Fraser ne fait pas appel à des sources secondaires ou à des anecdotes comme c'était le cas dans les autres chapitres. Il procède comme il l'a fait depuis des années : il interviewe directement certains des acteurs les plus importants, les Paul Martin, Jack Layton et autres Stephen Harper. Ce chapitre est le plus convaincant en ce qui concerne le succès de la politique de bilinguisme. Suivant le propos de ces hommes politiques, il semble en effet que la nature du travail de premier ministre, qui consiste, en particulier, à servir de pont entre les deux solitudes, demande qu'un candidat soit absolument à l'aise dans les deux langues officielles. Pour Fraser, l'élection de Stephen Harper en 2006 repose en grande partie sur sa capacité à s'exprimer en français, ce qui lui a permis de monter une coalition similaire à celle de Brian Mulroney, soit une alliance des conservateurs de l'Ouest avec ceux du Québec.

Une fois terminée la lecture de cet essai, trois choses viennent à l'esprit. Tout d'abord, Fraser a écrit ce livre avec une perspective du Canada très centralisé, axé sur l'Ontario et le Québec. En effet, l'impression que nous avons est que seul le Québec est concerné par la question linguistique alors qu'il y a des communautés francophones partout au pays. Cela est en grande partie lié à l'approche anecdotique de Fraser, qui repose sur des cas connus. Ensuite, sa définition simplifiée de la promotion du bilinguisme, telle qu'exigée par la *Loi sur les langues officielles*, pose problème car, outre qu'elle facilite la communication, la Loi n'exige-t-elle pas que les groupes linguistiques aient accès à des services dans la langue de leur choix⁴ ? L'auteur ne présente aucune analyse à ce sujet. C'est là que se situe, selon nous, la limite de l'approche journalistique de Fraser : il ne peut parler que des situations entourant les anecdotes qu'il relate. Ce qui n'a pas fait la une n'est pas mentionné.

Enfin, il est difficile de partager l'optimisme de Fraser quant au succès d'Ottawa dans la promotion du bilinguisme. En effet, dans tous les exemples qu'il donne, il semble que le pont entre francophones et anglophones ne soit pas très solide. Cela est particulièrement vrai si l'on tient compte du fait que, suivant Fraser, malgré les millions investis, seul le premier ministre s'acquitte vraiment de cette tâche. Toutefois, à l'instar de Fraser, il faut laisser le temps agir et, à la lecture

de l'essai, il semble rester en effet un long travail à faire pour sensibiliser les Canadiens anglais à cette question. Construire des ponts entre les communautés n'est pas évident. L'essai replace le bilinguisme canadien à un niveau atteignable et, malgré ses ratés, prône la patience envers l'autre. Apprendre une langue est difficile, et il est aberrant de constater à quel point les gens sont impatients face à celui qui ne parle pas leur langue. Cette réaction est universelle.

Cet essai, malgré ses faiblesses, présente bien la situation du bilinguisme au pays. Son principal mérite est de tenter de jeter un pont entre les deux solitudes, ce qui n'a pas été fait assez souvent. Fraser termine son livre par la recommandation suivante :

In the past the argument has been made that English Canadians should learn French for the sake of Quebec and national unity. No dammit, we should learn it for ourselves. Learning another language is the first step to understanding the rest of the world (p. 304).

Cette recommandation, je la fais à mes étudiants et collègues quotidiennement. La maîtrise d'une seconde langue est un passeport sur le monde. En attendant, espérons que l'optimisme de Fraser sera contagieux.

NOTES

1. Il affirme même que c'était la vision de Pierre Elliott Trudeau (p. 86). Même Stephen Harper abonde en ce sens : « *Well, I guess, once again, it depends on what you think the policy was designed to achieve. [...] If, in fact, the scope of bilingualism was much more limited, and its only real objectives were to make it easier for francophones to join and participate in the civil service and make the federal government less [...] British... If we want to accept that we'll say that was the original intent, and therefore, it's a success.* » Voir l'entrevue résumée aux pages 271-281.
2. Cette définition explique pourquoi Fraser tente le plus possible d'éviter d'utiliser le mot « bilingue » qui, pour lui, implique un équilibre dans la maîtrise des deux langues (p. 9).

3. À ce sujet, il décrit en détail les problèmes et les débats présents au sein de la commission Laurendeau-Dunton. Le mot « race », par exemple, pose problème à l'époque ; certains vont affirmer qu'il n'y a pas d'équivalent français au mot « *partnership* » ou au mot français « égalité » en anglais (p. 46). Les débats entre André Laurendeau et Frank Scott sur la nature constitutionnelle de la question linguistique sont également présentés en détail (p. 68-71).
4. La *Loi sur les langues officielles* est basée sur trois principes : accès aux services fédéraux dans les deux langues officielles, opportunités d'emplois équitables dans la fonction publique pour les deux groupes linguistiques, et droit des employés fédéraux à travailler dans la langue de leur choix (Hudon, 2004).

BIBLIOGRAPHIE

HUDON, Raymond (2004). « Bilingualism », dans Gerald Hallowell (dir.), *The Oxford Companion to Canadian History*, Toronto, Oxford University Press, p. 72-73.